

Crédits SSCT 2026 : un dispositif de cofinancement au service de la prévention

Groupe de travail relatif aux crédits santé sécurité au travail du 14 avril 2026

Ce groupe de travail issu du comité social d'administration ministériel était présidée par Pierre CLAVEL coordonnateur du réseau des ISST et Armelle FALASCHI cheffe du Bureau de l'action sanitaire et sociale.

FO Agriculture était représentée par Soizic BLOT, Emmanuel CHARASSE et Sylvain THIBAULT

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	1
Introduction.....	2
De quoi parle-t-on ?.....	2
Analyse des dossiers 2026.....	2
Une mobilisation réelle... mais une prévention encore trop souvent incomplète !.....	2
Des diagnostics RPS structurés, mais encore trop peu d'actions.....	2
Compréhension encore insuffisante des critères du dispositif.....	3
Ancrer durablement les projets dans la prévention primaire.....	3
Pertinence reconnue, budgets contraints.....	3
Importance d'un portage fort et partagé.....	3
Complexité des financements : un obstacle aux démarches de prévention.....	3
De la conception à la mise en œuvre : FO exige des projets réellement opérationnels.....	4
Nos conclusions.....	4

Introduction

Pour l'année 2026, le MASAA a reconduit un dispositif de cofinancement destiné à accompagner les structures dans leurs démarches de prévention en matière de santé, sécurité et conditions de travail. Piloté par la formation spécialisée SSCT du CSA ministériel, ce dispositif vise à soutenir des actions concrètes améliorant les conditions de travail des agents et renforçant la culture de prévention des risques professionnels.

De quoi parle-t-on ?

Inscrit dans le plan national de prévention 2024-2027, ce mécanisme repose sur une logique incitative : les financements sont accordés à des projets construits, portés localement et inscrits dans le dialogue social. Plusieurs priorités sont définies, notamment le renforcement des outils de pilotage de la prévention (DUERP), le développement du dialogue social, l'amélioration des conditions de travail en abattoir, la prévention des risques psychosociaux, des risques chimiques, ainsi que les conditions de travail dans les exploitations agricoles des établissements d'enseignement.

Certaines dépenses restent exclues du dispositif, comme les aménagements de poste liés au handicap, les équipements de protection ou les formations classiques, qui relèvent d'autres financements. Les projets doivent être élaborés localement avec l'appui des ISST, présentés en instance, puis déposés avant le 16 mars 2026 pour instruction au niveau ministériel.

L'attribution des crédits repose sur la pertinence des projets, l'implication des acteurs et la capacité à mobiliser des cofinancements. Les structures bénéficiaires doivent enfin produire un bilan financier et qualitatif, afin de mesurer l'impact des actions engagées.

Analyse des dossiers 2026

Une mobilisation réelle... mais une prévention encore trop souvent incomplète !

L'analyse des projets présentés au titre des crédits SSCT 2026 confirme une mobilisation croissante des services sur les enjeux de santé, sécurité et conditions de travail, en particulier sur les risques psychosociaux (RPS). Cette dynamique est positive et traduit une reconnaissance des difficultés rencontrées par les agents dans leurs conditions d'exercice. Pour autant, **FO** souligne, à partir de l'examen des dossiers, des limites concrètes qui interrogent l'efficacité du dispositif seul.

Des diagnostics RPS structurés, mais encore trop peu d'actions

Les projets RPS sont nombreux, mais encore trop souvent centrés sur des phases de diagnostic. Plusieurs dossiers, comme ceux portés par ONIRIS VetAgroBio ou VetAgro Sup, illustrent des démarches structurées visant à objectiver les situations de travail à travers des outils comme les baromètres sociaux ou des analyses globales des risques. Ces approches sont pertinentes et ont été reconnues comme telles par le CSA, avec des financements accordés, parfois ajustés. **FO** alerte toutefois sur un point essentiel : ces démarches doivent impérativement déboucher sur des actions concrètes, faute de quoi leur impact restera limité.

Compréhension encore insuffisante des critères du dispositif

Une compréhension encore inégale des attendus du dispositif. Plusieurs projets ont été écartés car relevant d'autres cadres de financement, notamment dans le domaine de la formation ou du bien-être. **FO** constate ici un décalage entre les règles du dispositif et les besoins exprimés par les agents, ce qui appelle un accompagnement renforcé des structures, notamment dans l'enseignement technique et supérieur, qui proposent trop souvent encore, dans le domaine de la prévention des RPS, des dossiers qui ne correspondent pas aux critères de la note de service, notamment dans le domaine d'intervention ou sur le choix du consultant extérieur.

Ancrer durablement les projets dans la prévention primaire

La difficulté à ancrer les projets dans une véritable prévention primaire. Certains dossiers montrent pourtant des approches pertinentes, notamment dans les environnements contraints. Le projet porté par la DDETSPP du Loir-et-Cher sur l'ergonomie en abattoir, ou celui de La Réunion sur les troubles musculo-squelettiques, illustrent des démarches centrées sur le travail réel et les conditions d'exercice. Ces projets ont été retenus avec des financements ciblés, ce qui traduit leur intérêt. **FO** rappelle néanmoins que ces démarches doivent s'inscrire dans une stratégie globale, incluant des évolutions organisationnelles effectives.

Pertinence reconnue, budgets contraints

L'analyse des arbitrages financiers met également en évidence une tension entre pertinence des projets et contraintes budgétaires. Certains projets structurants, comme celui de EPLEFPA La Bretonnière, ont été retenus avec des conditions, notamment en matière de retour d'expérience ou de production d'outils transférables. D'autres, comme celui de la DDETSPP 89, ont été soutenus tout en appelant à une rationalisation des coûts. **FO** alerte sur ces ajustements, qui peuvent limiter la portée opérationnelle des actions si les moyens ne sont pas à la hauteur et déplore que les fonds alloués par le ministère, n'aient pas été revalorisés depuis des années.

Importance d'un portage fort et partagé

Par ailleurs, l'analyse des dossiers montre que la qualité des projets dépend fortement de l'engagement local. Les projets portés par VetAgro Sup ou certains EPLEFPA illustrent l'importance d'un portage fort, associant direction et représentants du personnel. **FO** insiste sur le rôle central du dialogue social comme levier de réussite des démarches de prévention.

Complexité des financements : un obstacle aux démarches de prévention

Enfin, plusieurs décisions du CSA illustrent la complexité du paysage des financements. Notamment un projet d'une DDPP a été réorienté vers un autre dispositif d'accompagnement des managers, montrant que les structures doivent souvent mobiliser plusieurs outils pour mener à bien leurs actions. **FO** alerte sur cette complexité, qui peut freiner les initiatives et nuire à la lisibilité des politiques de prévention.



De la conception à la mise en œuvre : **FO** exige des projets réellement opérationnels

FO formule des exigences concrètes dans l'intérêt des agents. Il est indispensable de renforcer l'exigence de mise en œuvre opérationnelle. Les projets doivent intégrer dès leur conception un plan d'action concret, financé et suivi dans le temps. Il est également nécessaire de mieux accompagner les structures. Les décisions concernant plusieurs établissements montrent que les critères d'éligibilité restent insuffisamment appropriés.

FO demande un appui renforcé en amont, notamment de la part des ISST. Une meilleure articulation des dispositifs apparaît indispensable. Les réorientations vers d'autres financements, ne doivent pas se traduire par un abandon des actions.

Nos conclusions

Le dispositif SSCT constitue un outil utile, mais son efficacité dépend de sa capacité à produire des améliorations concrètes et durables. **FO** rappelle que les agents attendent des résultats visibles sur leurs conditions de travail, et pas uniquement des diagnostics ou des accompagnements ponctuels. L'enjeu est désormais de passer d'une logique d'analyse à une logique de transformation du travail. C'est à cette condition que les agents pourront pleinement s'approprier ces démarches et en percevoir les bénéfices.

*L'équipe **FO** Agriculture*



Être solidaires et avancer ensemble
Résister - Revendiquer - Reconquérir

Suivez toute l'actualité sur notre site : fo-agriculture.fr

